



COMPTE-RENDU Assemblée Générale Ordinaire du 12/03/2022 à 10h00 Bilan saison 2020/2021

Présent(e)s à la tribune :

- Madame Isabelle POURGINE, Présidente de la MJC de Lézignan-Corbières (en visio),
- Monsieur Alain QUINTANE, Vice-Président délégué de la MJC,
- Madame Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Guy VIDAL, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Jean-François BOUMADI, Expert-Comptable,
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale de la MJC,

La séance est ouverte par la Présidente, Isabelle POURGINE à 10h00.

Isabelle POURGINE est en visio depuis son domicile car positive à la COVID. Elle souhaite la bienvenue aux adhérents et aux partenaires puis laisse ensuite la présidence de cette Assemblée Générale à Alain QUINTANE, Vice-Président Délégué.

Alain QUINTANE présente les partenaires qui assistent à l'AG. Il fait part de sa satisfaction de voir autant de monde présent après une période compliquée liée à la crise sanitaire et malgré les intempéries et l'alerte météo.

Chaque participant s'est vu remettre le dossier complet contenant les rapports et bilans, téléchargeable sur le site internet de la MJC en recopiant le lien suivant : <http://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads>).

Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale assurera la fonction de secrétaire de séance.

1 / Rapport Moral et d'Orientation :

Le Vice-Président Délégué de la MJC procède à la lecture du Rapport Moral et d'Orientation préparé par le Conseil d'Administration :

Cette année encore, les bilans, les rapports ou les perspectives que nous allons vous présenter lors de cette Assemblée Générale seront impactés par la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale.

En effet, les deux saisons que nous venons de passer ont été bouleversées, dans des proportions que nul n'avait imaginées et encore moins anticipées.

Ainsi, ce qui était la norme dans les gestes de relations sociales a été, du jour au lendemain, inscrit au registre des interdits.

Pendant les confinements, les loisirs ont été relégués aux exercices strictement individuels ou à l'enceinte privée des foyers. L'espace public, les lieux de rencontre et d'activités ont été soumis à des règles strictes de distanciation sociale, élément de prévention sanitaire et de lutte contre un virus ravageur.

La réalité, nous la connaissons : une succession de décrets gouvernementaux qui, pour la gestion de cette crise sanitaire, obligea la suspension d'un grand nombre d'activités et l'annulation de la quasi-totalité de nos animations.

Crève-cœur nécessaire, difficile à digérer mais devant lequel il n'était aucunement question de baisser les bras. Grâce à l'implication de tous (adhérents fidèles, bénévoles, prestataires ou salariés), grâce au soutien de nos partenaires (Etat, Région, Département, Intercommunalité, Municipalité et Caisse d'Allocations Familiales) nous résistons. C'est pour cela qu'en introduction, je tiens à vous remercier pour votre patience, votre compréhension et l'ensemble de vos encouragements.

Pour faire face à la crise ...

Parmi toutes les tâches associées de près ou de loin à la gestion de la crise, nous pouvons citer :

- la mise en place de règles de distanciation pour les activités (marquage au sol, limitation d'effectifs, désinfection, circuits de déplacement, ...),
- la veille réglementaire en continu des consignes nationales et préfectorales,
- la gestion de l'arrêt et des redémarrages des activités,
- les différents dossiers de demande d'aide (fonds de soutien, chômage partiel, fonds de solidarité, ...),
- la réorganisation des plannings suite à l'instauration des différents couvre-feu,
- l'organisation des réunions en visioconférence,
- la mise en place et la gestion des avoirs pour les adhérents,
- le contrôle du pass-sanitaire puis du pass-vaccinal,
- la dématérialisation des inscriptions afin d'éviter les longues files d'attente à l'accueil de la MJC.

Sans entrer dans les détails, le nombre d'adhérents a quasiment été divisé par deux.

Pour passer ce cap difficile, nous comptons pour la rentrée prochaine sur la mobilisation de nos adhérents.

Il est évident que nos finances, qui vont être commentées par notre trésorier, devront rester sous extrême surveillance en attendant une stabilisation de la situation. Des mesures difficiles ont été prises durant la saison en cours.

A tous ces soucis et frustrations s'ajoute la déception de devoir vous présenter un rapport d'activités à minima.

...une MJC dans l'action, surtout pour la jeunesse

Malgré les difficultés, nous sommes toujours là, debout et plus que jamais fidèles à nos valeurs d'Education Populaire :

- ➔ Donner les moyens à tous de s'épanouir et de vivre pleinement sa citoyenneté.
- ➔ Disposer des capacités à se former tout au long de la vie.
- ➔ Agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances.
- ➔ Proposer aux publics de tous âges des activités et des loisirs de qualité.
- ➔ Favoriser l'échange culturel et la mixité sociale.
- ➔ Etre la structure locale ambassadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'expression citoyenne.

Sur ce dernier point nous pouvons seulement constater que la crise sanitaire pèse fortement sur le moral des jeunes.

Ils sont seulement 59 % à avoir le sentiment que leur vie actuelle correspond à leurs attentes, soit le plus bas niveau observé depuis la création du baromètre ministériel sur la jeunesse. Un jeune sur deux considère ainsi la pandémie comme une période très pénible à vivre. Les jeunes interrogés mettent particulièrement en avant les difficultés d'ordre psychologique et le sentiment d'isolement et cela, devant les difficultés socio-économiques. Dans ce contexte incertain, les attentes des jeunes sont fortes vis-à-vis des pouvoirs publics.

A la MJC nous avons ces dernières années fait un effort considérable pour accueillir les 12-17 ans. Grâce au soutien de la CAF nous avons obtenu des financements nous permettant de renforcer l'équipe Jeunesse. Un nouveau coordinateur a pris ses fonctions en juin. Le label Point d'Information Jeunesse a été reconduit et cette structure jusqu'alors rattachée à l'Espace Multimédia est désormais intégrée au Pôle Jeunesse.

Pour la seconde année consécutive, la Coopérative Jeunesse de Service a été reconduite à l'été 2022. Pour rappel, les CJS sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes de 16 à 18 ans. Les coopérateurs créent leur propre entreprise et la font vivre le temps d'un été. Accompagnés de deux animateurs et soutenus par de nombreux acteurs du territoire, ils définissent ensemble différents services qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Au sein de ces projets, les jeunes s'initient au fonctionnement d'une entreprise démocratique, développent leur esprit d'initiative et prennent conscience de leurs capacités d'agir. Ainsi est née l'entreprise éphémère TAFF'CO.

Face à la persistance des enjeux de la crise sanitaire et dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, l'opération Vacances Apprenantes a été mise en place aux vacances scolaires 2020/2021 par l'Etat.

Ainsi, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a soutenu nos séjours lors desquels nous avons proposé des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. En juillet dernier, dans ce cadre-là, avec le soutien complémentaire du Département, de l'Intercommunalité et de l'ANCT nous avons proposé une résidence artistique : 12 jeunes adolescents ont participé à des ateliers de musique, danse, chant, théâtre organisés à la MJC. Ce projet initialement prévu lors de la semaine de la solidarité internationale constitue une contribution artistique au « plaidoyer de la jeunesse pour un monde d'après » initié par des jeunes autochtones, burkinabés et tunisiens. Avec l'appui de trois artistes : Seydou BORO, danseur et chorégraphe ; Pamela BADJOGO, musicienne, chanteuse, auteure et Amandine SAGNES, metteur en scène et comédienne, les adolescents ont créé et se sont produits avec talent et enthousiasme devant 120 spectateurs admiratifs, dans le spectacle « Voix Mêlées » au domaine du Grand Caumont.

Ces projets ont offert la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Concernant la jeunesse toujours, la MJC a été retenue par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'un appel à projet consistant à repérer et mobiliser les publics dits « invisibles ». Il s'agit des jeunes éloignés des dispositifs emploi, formation, scolarité... Nous avons répondu à cet appel à projet en partenariat avec l'association club d'entreprises FACE Aude sur Narbonne et Unicités qui accompagne des services civiques.

Objectif : permettre à une vingtaine de jeunes du territoire Lézignanais de retrouver le chemin de la formation, de l'insertion ou de l'emploi.

... une MJC ouverte sur la Ville qui favorise l'accès à la culture pour tous

Suite à notre labélisation « Espace de Vie Sociale » nous souhaitons développer les actions « hors les murs ». Ainsi la saison dernière a vu la naissance d'une nouvelle opération baptisée « quartiers de saison ». Après la période de confinement vécue pendant la crise sanitaire nous avons permis aux enfants, jeunes et familles qui n'avaient pas la possibilité de partir en vacances de découvrir, pratiquer, s'initier à diverses activités culturelles, sportives, de loisirs, mais aussi de se former et s'informer de façon "ludique".

Au sein du QPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville), nous sommes allés à la rencontre des habitants qui ne fréquentent pas ou peu les structures associatives.

L'objectif principal était de favoriser le lien social et la rencontre entre habitants en investissant des lieux différents et en proposant des activités diversifiées. Ainsi, du Jardin Public à la Place Cabrié, du quartier de la piscine à la place du 1^{er} Mai, nous avons occupé de façon positive des espaces publics en impulsant la participation des habitants.

Grâce au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous avons également amené la culture aux pieds des immeubles : 6 spectacles ont été proposés (cinéma, cirque, danse contemporaine ou urbaine, contes, ...).

En novembre dernier, en présence de Monsieur le Préfet de l'Aude, du représentant de l'Etablissement Public de la Villette, de Monsieur le Maire et de Madame la Vice-Présidente du Département, nous avons inauguré la Micro-Folie. Ce musée numérique permet de découvrir, à côté de chez soi, les trésors des plus grandes institutions nationales. Numérisées en très haute définition, les œuvres de cette galerie éclectique émerveillent, surprennent, interpellent. Ce musée très simple d'accès qui peut être une première étape avant de visiter les institutions vous accueille tous les samedis. Nous proposons également un espace de réalité virtuelle qui offre une sélection de contenus immersifs à 360° : documentaires, spectacles ...

A la rentrée nous organiserons un « Micro-Festival ». Ces propositions artistiques, émanant du réseau, ont déjà été diffusées par les Micro-Folies grâce au soutien du Ministère de la Culture : des artistes présentent des performances, rencontres, ateliers pour le FABLAB, projets artistiques pour le musée numérique, expositions, workshops ou des créations collaboratives ...

En cohérence avec nos nouvelles orientations, la MJC a été retenue dans le cadre du plan gouvernemental « de lutte contre la pauvreté » pour mettre en place des actions expérimentales permettant de favoriser l'accès à la culture des habitants de Lézignan et des communes aux alentours. Plusieurs parcours intégrant la découverte de la Micro-Folie sont proposés de novembre 2021 à juin 2022 afin de toucher les personnes les plus éloignées de l'accès à la culture. Un parcours théâtre/clown ; un parcours audiovisuel ; une formation sur l'utilisation du musée numérique à destination des partenaires associatifs et culturels du territoire. La DRAC encore nous accompagne et suit attentivement les résultats de cette action.

Vous le voyez la MJC « Hors les Murs », est l'une des priorités de notre projet associatif !

Cela va continuer et s'amplifier dans les mois à venir puisque pour aller vers les publics qui ne poussent pas la porte de la MJC nous allons être dotés courant mars, grâce au plan France Relance, d'un triporteur électrique équipé d'un ordinateur et d'une imprimante : « Une Guitoune ».

Les équipes de la MJC ont suivi une formation de deux jours et chacun est prêt selon des itinéraires pré-identifiés à arpenter la ville pour informer, mettre en lien et proposer des activités numériques, culturelles...

La culture est également scientifique ou numérique. Aujourd'hui est un grand jour pour notre MJC :

Après plus de deux ans de préparation, notre FABLAB vous ouvre ses portes cet après-midi.

Les fablabs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui rendent possible l'invention en ouvrant aux individus l'accès à des outils de fabrication numérique (imprimante 3D, découpe laser, brodeuse numérique, découpe vinyle, graveur numérique, ...). Vous pourrez utiliser notre structure pour fabriquer à peu près tout et n'importe quoi (dès lors que cela ne nuit à personne ou à l'environnement). Avec l'accompagnement de notre fabmanager, vous apprendrez à le fabriquer vous-même, en ayant à l'esprit de partager ensuite avec d'autres utilisateurs.

Ce projet qui devient réalité n'a pu se concrétiser que grâce au soutien du Département de l'Aude qui nous a octroyé 85.000 € pour l'investissement dans le cadre de son budget participatif et celui de la Région Occitanie pour 100.000 € dans le cadre du dispositif FABREGION qui finance surtout le fonctionnement de la structure.

Tous ces nouveaux équipements innovants vont nous permettre de renforcer nos relations avec l'Education Nationale. Dans les mois à venir nous comptons être un acteur majeur du dispositif « Cité Educative », un label d'excellence que Monsieur le Maire vient d'obtenir pour Lézignan. Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

Notre investissement pour lutter contre la fracture numérique a été valorisé en novembre dernier. En effet, la MJC a été primée lors du Trophée des Fibres d'Or par le groupe des Journaux du Midi et par le SYADEN (Syndicat Audois de l'Energie et du Numérique) décerné dans la catégorie « Transmission, éducation, formation ». Cette reconnaissance récompense le travail réalisé par nos équipes et notamment celui de notre médiatrice numérique.

... une MJC solidaire et accueillante

Il y a une semaine, nous nous sommes réveillés avec effroi au bruit des bombes. La guerre, encore et toujours. Cette guerre qui n'avait jamais quitté la planète, qui s'était juste éloignée du vieux continent, y revient. De nouveau il est de notre devoir de travailler pour que toutes et tous nous osions faire humanité ensemble.

Nous apportons notre plus grande solidarité aux populations qui subissent ce conflit. Saluons l'esprit de résistance des Ukrainiens qui font face à la violation de leur territoire national par un régime outrepassant les traités internationaux. Reconnaissons le courage des Russes qui manifestent leur opposition à la guerre dans ce régime aux faibles libertés politiques.

Notre association compte vivement soutenir les initiatives de solidarité existantes pour venir en aide aux victimes. Ces victimes contraintes de partir sur les routes de l'exil quelles qu'elles soient, d'où qu'elles viennent. Ces victimes qui devront faire face, sans nul doute, aux pénuries alimentaires et énergétiques. C'est dans cet esprit, que le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux autorités locales (Préfecture, Département et Ville) de mettre à disposition les infrastructures du Centre International de Séjour pour accueillir dans les semaines à venir les réfugiés. Nous savons que nous pourrions compter sur le soutien de nos adhérents et bénévoles pour relever ce défi totalement inscrit dans les gènes de notre Maison : hospitalité, entraide, service.

Pour conclure je souhaite à nouveau remercier toutes les forces vives de la MJC qui assurent la pérennité de la structure (adhérents, bénévoles, salariés, partenaires et usagers). Je voudrais également remercier la presse locale qui est toujours présente pour couvrir l'actualité dense de la maison. Le dernier remerciement sera adressé à notre réseau MJC, qu'il soit départemental ou régional, qui a fait preuve d'une grande solidarité vis-à-vis des MJC et d'un soutien sans faille pendant cette période difficile.

Bâti sur des valeurs républicaines, de laïcité, de solidarité, de tolérance, notre projet d'Education Populaire, à travers les actions que nous venons d'énoncer dans ce rapport moral, porte l'ambition d'encourager l'initiative, la prise de responsabilité pour construire une démocratie vivante et une société plus juste. Il favorise l'autonomie, l'épanouissement, l'émancipation et l'insertion sociale des citoyennes et citoyens.

Enfin, nous ne pouvons pas terminer cette séquence sans avoir une pensée émue pour un homme qui partageait ces valeurs : Michel MAÏQUE, adjoint au Maire délégué aux Sports de 1989 à 2009 puis premier magistrat de notre Ville de 2009 à 2020 est décédé en septembre dernier. Pour notre association Michel restera le Maire qui aura fait réhabiliter la MJC nous laissant des installations modernes et fonctionnelles permettant de poursuivre et d'amplifier nos actions au plus près des habitants de la cité. En son honneur nous vous demandons de respecter une minute de silence.

La Présidente de la MJC communique les résultats du vote du rapport moral et d'orientation :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
RAPPORT MORAL ET ORIENTATION	136	1	135	134	1

2 / FINANCES :

Le Vice-Président donne ensuite la parole à Jean PERILLOU, trésorier, qui présente son rapport financier.

2-1 > LECTURE DU RAPPORT FINANCIER par Jean PÉRILLOU :

« Comme chaque année, lors de l'Assemblée Générale de notre MJC, il m'est donné l'occasion de vous communiquer le résultat de l'exercice comptable écoulé.

Il y a donc un an environ, je vous annonçais, avec un vrai « désenchantement », un déficit d'un montant de 39.486 € lié en très grande partie à la crise sanitaire que nous subissions.

Aujourd'hui, c'est avec un certain, mais prudent « contentement », que je vous annonce un excédent de 54.654 € pour l'exercice 2020-2021. Ce résultat, fruit d'un laborieux travail de la Direction et de l'active participation de toute l'équipe de la Maison, a pu être réalisé majoritairement grâce à des aides exceptionnelles obtenues en raison de la période COVID.

Je tiens cependant à souligner que les aides ne seront pas reconduites au cours de l'exercice qui suivra. Il est donc très important de prendre conscience que cet excédent sera bien utile pour subvenir aux besoins de la saison 2021-2022 qui s'annonce, en raison de la continuité de la crise sanitaire, financièrement compliquée.

En effet, les restrictions contraignantes mises en place ces derniers mois ont entraîné une importante diminution des adhésions, une absence conséquente de réservations auprès du Centre International de Séjour et une très faible

fréquentation de notre restaurant. Cela va conduire à une baisse significative des recettes de l'exercice 2021-2022 alors que les dépenses courantes ne sont plus neutralisées puisque nos établissements fonctionnent.

De fait, la saison en cours est déjà fortement impactée, obligeant, pour la consolidation de la pérennité de l'association, le Conseil d'Administration, à prendre des décisions très difficiles. Ainsi, en octobre dernier, nous avons été contraints d'engager une réduction de la masse salariale et ce malgré l'énorme travail de recherche de solutions ou de nouvelles ressources et les nombreux efforts consentis.

Toutefois, quelques perspectives permettent d'augurer, dans un avenir que nous souhaitons très proche ou peu lointain, voire d'envisager, si la situation sanitaire le permet, une « floraison » de projets et de nouvelles actions qui pourront redonner l'élan nécessaire à l'épanouissement de notre structure. On peut citer quelques exemples :

- La mise en place du dispositif FABREGION pour le fonctionnement du FABLAB permettant la perception de nouvelles recettes avec cet équipement ;
- L'obtention d'une aide FONJEP sur le poste d'animation jeunesse ;
- Un renforcement des relations avec l'Education Nationale dans le cadre du projet CITÉ ÉDUCATIVE ;
- La possibilité de mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectif avec la Communauté de Communes, en lien avec les actions dont elle a la compétence (ex. : jeunesse, culture, ...);
- La reconduction du partenariat avec Pôle Emploi et MP2 Environnement pour le numérique incluant une demande de label Qualiopi pour développer la formation ;
- Le renforcement de la communication autour du Pass-Sport et du Pass-Culture afin de capter plus d'adhérents ;
- La reprise des réservations auprès du Centre International de Séjour et de la Restauration, liée elle aussi à la situation sanitaire, avec en réflexion, l'obtention d'un agrément « Foyer de jeunes travailleurs » avec la CAF.

Comme je le précisais l'an dernier, la Maison possède, outre l'atout « situation géographique », de très bons outils : C.I.S., Restaurant, Centre de loisirs, Salle de sports, Fablab, Micro-folie, etc..., l'ensemble dans des locaux récemment rénovés.

Mais aussi des actions : Espace jeunesse, résidence culturelle, coopérative Jeunesse de Service, etc... qui permettront, de rassembler à nouveau un très grand nombre d'adhérents et de partenaires, afin que la « ruche MJC » retrouve son extraordinaire effervescence.

Je tiens à exprimer un grand merci à l'ensemble des salariés et des bénévoles avec une mention spéciale pour l'équipe de direction. Merci également aux divers partenaires pour leur soutien.

Chemin faisant vers un avenir que j'espère meilleur, je vous remercie pour votre attention. »

La parole est ensuite donnée à Jean-François BOUMADI, expert-comptable, qui complète l'analyse du Trésorier.

2-2 > DOCUMENTS COMPTABLES COMMUNIQUÉS AUX ADHÉRENTS :

Les adhérents ont reçu dans leur dossier :

- Le compte de résultat du 01/09/2020 au 31/08/2021, les tableaux et commentaires.
- Le bilan financier au 31/08/2021, les tableaux et commentaires
- L'évaluation des contributions volontaires en nature des bénévoles

(Voir dossier AG 2022 téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – Pages 8 à 19)

2-3 > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Alain QUINTANE, invite Guy VIDAL du Cabinet FIDURIS AUDIT de Béziers à venir livrer son analyse des comptes de la MJC. Avant lecture du rapport il précise que le Commissaire aux Comptes a pour mission de vérifier la conformité des comptes de l'association.

Suite à son audit il informe l'Assemblée Générale que les comptes présentés dans les différents documents transmis aux partenaires et adhérents sont conformes à la réalité de la situation financière de l'association.

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit annuel des comptes annuels de la MJC de Lézignan-Corbières relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux Comptes pour fonder son appréciation se sont portées sur :

- les contrôle des recettes de l'association : prestations, subventions et cotisations des adhérents ;
- la vérification des charges d'exploitation et plus particulièrement des frais de personnel et des provisions constatées ;
- l'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

RAPPEL DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport.
- Sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Guy VIDAL n'émet aucune réserve et certifie les comptes 2021/2022 de la MJC qui sont établis très sérieusement.

Le Vice-Président communique les résultats du vote à bulletin secret des différents rapports financiers :

- ➔ Analyse financière 2020/2021 du Trésorier,
- ➔ Comptes de résultat du 01/09/2020 au 31/08/2021,
- ➔ Bilan au 31/08/2021.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
FINANCES 2020/2021	136	1	135	135	0

Le mandat des commissaires aux comptes se termine à l'occasion de cette Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration propose donc de les renouveler pour une nouvelle période de 6 ans (jusqu'à l'AG de 2029). Le vote se déroule à bulletin secret.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
RECONDUCTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LA PERIODE 2023>2029 (6 ans) Titulaire > Cabinet GV AUDIT Suppléant > Guy VIDAL	136	1	135	135	0

3 / TAUX DES CARTES MJC 2022/2023:

Alain QUINTANE présente ensuite les taux de cotisations pour 2022/2023 (en vigueur à partir de septembre 2023) qui sont soumis à l'approbation des adhérents. Il est proposé par le Conseil d'Administration de maintenir les tarifs 2021/2022 pour 2022/2023 :

- De 0 à 15 ans : 15 €
- De 16 à 25 ans : 20 €
- De 26 ans et + : 25 €
- Restaurant : 5 €

Le Vice-Président communique les résultats du vote à bulletin secret.

	Votants	NULS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
TAUX DES COTISATIONS 2022/2023	136	1	135	135	0

4 / ÉLECTIONS :

Alain QUINTANE procède ensuite à la proclamation des résultats du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

4-1 > RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 2019, suite à la réforme du règlement intérieur, l'élection des administrateurs se déroule les quinze jours qui précèdent l'Assemblée Générale Annuelle. Les votes se sont déroulés entre le

Candidats sortants (élus ou réélus en 2019) > Christine FERRERES, Roger GEFFROY, Martine MERCIER, Christiane NASTORG, Sarah PERCIE DU SERT, Fabienne POINCIN, Isabelle POURCINE, Claire VALETTE.

Se représentent > Christine FERRERES, Roger GEFFROY, Martine MERCIER, Christiane NASTORG, Sarah PERCIE DU SERT, Fabienne POINCIN, Isabelle POURCINE.

Claire VALETTE ne se représente pas sur un poste d'administratrice élue mais en tant que membre associé.

Nous avons trois postes vacants à pourvoir sur le 1/3 sortant 2021.

Nouvelles candidatures > Dominique ANGELVY, Thierry DEJEAN, Hamid EL AOUD, Denise MADAULE.

Nous avons donc enregistré 11 candidats pour 11 postes à pourvoir. Les adhérents ont été invités à voter à bulletin secret. Ayant autant de candidats que de postes à pourvoir l'élection s'est faite à la majorité absolue. Les candidats sont tous élus. La Présidente communique les résultats :

NOMS	VOTANTS	NULS	EXPRIMÉS	VOIX	%
ANGELVY Dominique	197	1	196	159	81,12 % - ÉLU
DEJEAN Thierry	197	1	196	162	82,65 % - ÉLU
EL AOUD Hamid	197	1	196	157	80,10 % - ÉLU
FERRERES Christine	197	1	196	161	82,14 % - ÉLUE
GEFFROY Roger	197	1	196	155	79,08 % - ÉLU
MADAULE Denise	197	1	196	161	82,14 % - ÉLUE
MERCIER Martine	197	1	196	172	87,75 % - ÉLUE
NASTORG Christiane	197	1	196	163	83,16 % - ÉLUE
PERCIE DU SERT Sarah	197	1	196	148	75,51 % - ÉLUE
POINCIN Fabienne	197	1	196	166	84,69 % - ÉLUE
POURCINE Isabelle	197	1	196	172	87,75 % - ÉLUE

Les candidats sont élus pour un mandat de trois ans de 2022 à 2025.

Alain QUINTANE félicite les personnes élues ou réélues.

4-2 > ÉLECTION DE MEMBRES ASSOCIÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Vice-Président rappelle le règlement des membres associés. Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale.

Ils sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés.

Les membres associés peuvent être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Sont proposés pour un poste de membre associé :

- **Collège des personnes physiques (voix délibérative) : Marcelle SOUCAILLE – Claire VALETTE**
- **Collège des personnes morales (voix consultative) : CAF – CCRLCM – DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

Le vote s'est déroulé à bulletin secret. Alain QUINTANE communique les résultats :

NOMS	VOTANTS	NULS	EXPRIMÉS	VOIX	%
Personnalités physiques : Marcelle SOUCAILLE Claire VALETTE	197	2	195	171	87,69 % LISTE ÉLUE
Personnalités morales : CAF CCRLCM DÉPARTEMENT					

5 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Comme chaque année, le rapport d'activité présenté à l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de mesurer le décalage éventuel avec nos perspectives mais aussi de pouvoir en envisager d'autres.

Ce document expose les actions et les bilans pour la période allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Comme pour la saison 2019/2020, éprouvante individuellement et collectivement, la saison 2020/2021 aura quand même été une saison d'innovation, de prises de conscience dans de nombreux domaines et de tant d'apprentissages. En effet, nos équipes bénévoles et permanentes ont fait preuve de créativité et ont mis à profit les périodes de faible activité, voire d'inactivité pour préparer les projets de demain.

La crise sanitaire a mis en évidence la capacité de l'association à s'adapter face à la soudaineté des événements.

Nous avons essayé, malgré les difficultés, de maintenir tout ce qui était possible en respect des différents protocoles ou contraintes gouvernementales, préfectorales ou municipales.

Comme d'usage ce rapport d'activité est présenté selon les grands domaines stratégiques de fonctionnement et d'intervention de la MJC : Enfance, Jeunesse, Culture, Loisirs, Innovation, Tourisme Social, ...

La parole est donnée à chaque responsable de pôle pour présenter les actions de son secteur en 2020/2021.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2019/2020 traite de :

- La vie associative (notre vocation, nos valeurs, notre mission, nos moyens d'action, notre réseau, nos affiliations, labels et agréments, nos infrastructures, nos partenaires).
- Les forces vives (les bénévoles, les professionnels, les adhérents).

- La MJC en action (les clubs et section, l'animation locale & l'action culturelle, l'enfance & la jeunesse, numérique & innovation, l'animation de la vie sociale, l'hébergement et la restauration).

(Voir dossier « RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020/2021 » téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – rubrique AG)

6 / VŒUX DES ADHÉRENTS OU DES CLUBS :

L'AG est aussi le moment d'émettre des vœux ou poser des questions toutefois cette année, aucune question n'a été déposée.

7 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :

Marc AUZEVILLE, Président de la FRMJC absent, a communiqué un message lu par Sarah PERCIE DU SERT.

Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbrières

« Je suis très heureux de voir le nombre de présent malgré l'alerte météo de ce jour.

La MJC est un joyau, un repère dans notre Ville, un lieu d'accueil de beaucoup de personnes qui fait preuve d'un grand dynamisme. Je suis heureux des excellentes relations que l'association entretient avec l'équipe municipale nous avançons ensemble sur des projets collectifs. J'invite les habitants à se retrouver et s'inscrire dans les activités ou actions proposées par la MJC ». Il faut continuer à faire vivre cette belle maison, la développer, l'agrandir. Il est important de poursuivre cette belle aventure. Je compte sur l'appui de la MJC dans le dispositif Cité Educative qui va permettre à la Ville de bénéficier de nouveaux crédits d'Etat pour financer des actions proposées par des partenaires associatifs qui œuvrent pour l'éducation et l'insertion des jeunes. Merci pour votre attention et longue vie à la MJC.

Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Département

« Il est très agréable de se retrouver en présentiel devant une bien salle remplie. Je veille à apporter un soutien particulier notre MJC - fleuron départemental, régional et national du réseau. Malgré la crise COVID la MJC est un bateau qui a résisté ». Des solutions sont constamment trouvées par les équipes solidaires des bénévoles et des salariés. Le Département a accompagné pour compenser les pertes à hauteur de 42.000 €. Il est important dans la période que nous traversons de réaffirmer les valeurs de l'Education Populaire (égalité des chances, l'épanouissement, la solidarité, la pratique citoyenne, la laïcité, ...). Merci à tous pour votre volonté à maintenir vos actions et pour votre faculté de rebond.

Je souhaiterai proposer en 2022/2023 une expérimentation à la MJC sur la jeunesse et ceci en associant Monsieur le Maire afin de travailler tous ensemble au développement d'activité pour nos concitoyens ».

Le mot de la fin est laissé à la Présidente, qui a suivi l'Assemblée Générale en visio-conférence. Elle clôture l'Assemblée Générale en remerciant l'équipe des professionnels et des bénévoles de la maison et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

L'Assemblée Générale 2022 est clôturée à 12h00. Un apéritif est offert. Il est proposé également au public de visiter les locaux du FABLAB situé en rez-de-jardin.

La Secrétaire de Séance
Delphine PAUBLANT



La Présidente
Isabelle POURCINE



Le Directeur
Julien SANS

